

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **26 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3112**

commune (s) :

objet : Travaux de carrosserie sur les véhicules légers de type berline ou utilitaire appartenant à la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 mars 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 27 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Crimier), Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Barge, Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 26 mars 2012****Décision n° B-2012-3112**

objet :	<b>Travaux de carrosserie sur les véhicules légers de type berline ou utilitaire appartenant à la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert</b>
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 14 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché concerne les travaux de carrosserie sur les véhicules légers de type berline ou utilitaire appartenant à la Communauté urbaine de Lyon suite à des accidents responsables ou non responsables. Les travaux consistent en la remise en état des véhicules, à savoir la réparation d'éléments de carrosserie, des travaux mécaniques, la sellerie si besoin, le nettoyage des véhicules, la sérigraphie, la remise en état des vitres, le dégraissage.

Le parc concerné comprend 1 158 véhicules dont 215 fourgons.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Ce marché à bon de commande serait attribué à 3 opérateurs économiques et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes.

Les bons de commande seraient attribués alternativement aux différents titulaires dans l'ordre du classement, le premier bon de commande étant notifié au titulaire classé en premier. En cas d'indisponibilité temporaire motivée du prestataire bénéficiaire du bon de commande (plan de charge incompatible avec les délais imposés par le maître de l'ouvrage, indisponibilité du personnel ou du matériel requis), le bon de commande serait attribué au titulaire suivant.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs aux travaux de carrosserie sur les véhicules légers de type berline ou utilitaire appartenant à la Communauté urbaine.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 9 mars 2012, a classé les offres et choisi celles des entreprises Garage Robert, groupement Edra SA et Carrosserie Chavant pour le marché à bons de commande multi-attributaires, d'une durée de 2 ans ferme, reconductible une fois 2 années et d'un montant maximum pour chaque période de 370 000 € HT, soit 442 520 € TTC. Le montant est de 740 000 € HT maximum, soit 885 040 € TTC, reconduction comprise.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande multi-attributaires et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises Garage Robert, groupement Edra SA et Carrosserie Chavant pour un montant maximum pour chaque période ferme de 370 000 € HT, soit 442 520 € TTC. Le montant est de 740 000 € HT maximum, soit 885 040 € TTC reconduction comprise.

**2° - Les dépenses** en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexe de l'assainissement - exercice 2012 et suivants, sur les opérations, comptes et fonctions correspondants.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 mars 2012.**